

## Déclaration liminaire à la CAPL n° 1 de la révision de l'évaluation 2016 (gestion 2015) du 30 juin 2016

Monsieur le président de la CAPL,

Les pistes explorées par la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) concernant le nouvel entretien professionnel dans le cadre de PPCR (Parcours Professionnels, Carrière, Rémunérations) nous font craindre le pire :

- l'entretien d'évaluation ne serait plus annuel mais triennal et un tiers seulement des agents participeraient à celui-ci chaque année ;
- parmi les agents qui participeront à l'évaluation triennale, seulement 25 % d'entre eux pourraient bénéficier d'une réduction d'ancienneté (contre 70 % aujourd'hui) ;
- la réduction d'ancienneté accordée aux bénéficiaires pourrait aller jusqu'à 8 mois (or, la réduction maximale actuelle, qui est de 3 mois, n'a jamais été attribuée).

Si ces principes venaient à s'appliquer, le mérite, notion subjective qui mène à l'arbitraire et remet en cause le principe d'égalité de traitement des fonctionnaires, deviendrait l'élément moteur de la carrière des agents de la Fonction Publique.

**C'est pourquoi nous revendiquons une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté.**

Nous réaffirmons :

- notre refus de toute forme de contractualisation des fonctions ;
- notre attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle.

Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Or, nous constatons cette année encore que trop de profils croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents.

D'autre part, le volume de 70 % d'agents pouvant obtenir une réduction d'ancienneté n'est pas suffisant par rapport au niveau de technicité de ceux-ci.

En outre, Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce processus **n'apporte rien de plus aux agents, est lourd et chronographe pour tous** ! Il est également davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence quant à l'utilisation des dotations capital mois (DKM) et réaffirment que tous les agents, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Nous exigeons que toutes les réductions d'ancienneté conservées en prévision de cette CAPL soient utilisées.

En effet, les élus regrettent que pour la campagne de l'an passé de nombreuses réductions n'aient pas été attribuées (4 mois pour les A, 2 mois pour les B et 6 mois pour les C).

Or, l'attribution de DKM participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents. C'est pourquoi, tous les agents doivent en bénéficier et toutes les marges doivent être distribuées à l'issue de la campagne 2016.

Nous ne pouvons accepter que des **économies budgétaires déguisées** se fassent sur le dos des agents au travers des DKM !

Nous attendons de cette CAP un examen attentif des situations évoquées, avec à la clé l'attribution de réductions d'ancienneté et des décisions favorables en matière de modifications des appréciations littérales et de profil croix du tableau synoptique.

Un tout dernier mot pour remercier nos collègues des ressources humaines pour l'ensemble des travaux liés à la préparation de cette CAPL.